

# LE DÉMOCRATE CHRÉTIEN



JAB  
CH-1205 Genève  
PP | Journal

## STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE 2050

OX | Sous-titre  
de couverture

OX | Sous-titre  
de couverture

OX | Sous-titre  
de couverture

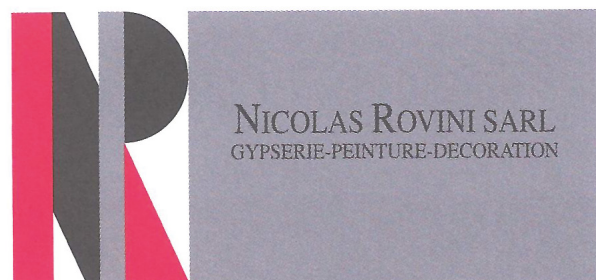
le déménagement en douceur



**BALESTRAFIC**

Certifié **Charte Qualité**  
**AGED**  
**2011**

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch



19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève  
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54  
Mobile : 079 423 32,54 - rovini@bluewin.ch

**LOCATELLI MAX SA**  
ÉLECTRICITÉ - CÂBLAGE INFORMATIQUE

SWISSCOM Partenaire

Rue de Genève 3 - 1225 CHÊNE-BOURG - Tél. 022 348 33 55

## AGENDA MAI

**Débat public élection communale Troinex**  
**2 mai – 19h00**

Salle des fêtes de Troinex.  
Débat entre Béatrice Hirsch (PDC)  
et Fabrice Calame (Verts)

**Stand votations SE2050 et TPG**  
**6 mai – 10h30 - 12h30**

Rive : Rue de Rive 16

**AG PDC Onex**  
**10 mai – 20h00**

Tennis Club d'Onex (salle du 1<sup>er</sup> étage)

**Stand votations SE2050 et TPG**  
**6 mai – 10h15 - 12h15**

Plainpalais : Rue de Carouge 12, devant la Coop

**AG PDC Lancy**  
**16 mai – 18h30**

Grange Navazza Lancy

**Comité Femmes PDC**  
**16 mai – 18h15**

Siège du parti : Rue Alcide-Jentzer 9

**Votations**  
**21 mai**

Une votation fédérale, deux votations cantonales  
et une votation communale (Onex)  
Important : les actions pour la campagne (les stands  
et les distributions de flyers) seront annoncées par  
email ainsi que sur le site internet du PDC et notre  
page Facebook.

**AG PDC Veyrier**  
**31 mai – 18h30**

Salle communale de Veyrier

## DATE À BIEN NOTER DANS VOTRE AGENDA

**Congrès estival du PDC Suisse à Genève**  
**26 août – la journée**

Palexpo, centre de congrès

## DE LA CAISSE DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES (CPEG)...

La situation comptable de cette caisse est plus que préoccupante. Des décisions de réformes pérennes devront être prises rapidement.

Cette caisse ne souffre pas seulement de la situation conjoncturelle mais pour une grande part d'une faiblesse structurelle.

Le législatif et l'exécutif doivent s'entendre pour présenter, aux genevoises et aux genevois, un plan de sauvetage sérieux et cohérent.

Les premières décisions appartiennent au comité de la caisse, mais le Conseil d'Etat et la commission des finances n'ont pas attendu pour se mettre au travail.

Tout semblait sous contrôle, création d'une sous-commission de la commission des finances et une prise de parole solennelle du président du gouvernement lors de la dernière session du Grand conseil.

Et puis patatras.

La gauche et le MCG, paniqués à l'idée de grandes réformes impactant les futures retraites, déposent un projet de loi et demandent son vote sur le siège lors d'une séance extraordinaire du parlement.

On passe en force. On met la tête dans le sable. On prie pour un miracle.

Ce n'est pas sérieux.

Une solution de consensus devra être trouvée. Des réformes structurelles sont nécessaires : par exemple la primauté des cotisations et non celle des prestations et un équilibre de la part employeur-employés comme pour le secteur privé. En échange, une recapitalisation de la caisse devra être proposée.

Le PDC s'engagera au côté de son ministre des finances, Serge Dal Busco, pour négocier un accord solide.

Une guérilla parlementaire n'est pas possible sur ce dossier.

J'en appelle à la responsabilité des tous les partis politiques.

Il est encore temps !!!

*Bertrand Buchs, président*

# SOMMAIRE

## 5 A FAIRE

A la fin

### Editeur Responsable

Basile Dacorogna, secrétaire général  
du Parti Démocrate-Chrétien

### Rédacteur en chef

Basile Dacorogna

### Graphisme, maquette et réalisation

Loris Grillet, loriskumo.com

### Impression

Molésion Impressions - 1400ex.

### Contact

Le Démocrate Chrétien  
Rue Alcide-Jentzer 9

1205 Genève

T. 022 328 20 11

F. 022 328 88 66

info@pdc-ge.ch

pdc-ge.ch

facebook.com/genevepdc

## LE PDC PORTE LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE 2050

Le 21 mai prochain, le peuple sera appelé à se prononcer sur la Stratégie énergétique 2050. Cette dernière, lancée par le Conseil fédéral, est le résultat d'un compromis pragmatique soutenu par le Conseil national, le Conseil des Etats et les cantons.

Au niveau fédéral le PDC est particulièrement engagé dans la campagne et notre Conseillère Fédérale et Présidente de la Confédération, Doris Leuthard, mène brillamment la campagne pour soutenir son projet de Stratégie énergétique 2050

A Genève, une très large coalition de partis et d'élus de gauche comme de droite, ainsi que des représentants de diverses associations et organisations, viennent, à l'initiative du WWF et du PDC Genève, de constituer le « comité genevois pour le OUI à la Stratégie énergétique 2050 », en vue de la votation du 21 mai prochain.

La Stratégie énergétique 2050 repose sur plusieurs piliers : sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, le soutien à l'énergie hydraulique et des efforts pour mieux utiliser le potentiel offert par les nouvelles

formes d'énergies renouvelables. Elle offre de nombreuses opportunités tant pour l'économie suisse que pour l'environnement. Ainsi, elle contribue à préserver le climat et la nature en renforçant la valeur ajoutée et les emplois au plan local.



La Stratégie garantit les investissements ce qui favorisera l'innovation et la croissance en Suisse. Les investissements effectués dans la mise en place d'un système énergétique moderne vont bénéficier à de nombreuses professions et créeront de nouveaux emplois dans notre pays.

Par ailleurs, des incitations fiscales seront développées pour la rénovation des bâtiments, ce qui permettra d'augmenter le taux d'assainissement du parc immobilier

Le PDC Genève recommande donc de voter oui à la Stratégie énergétique 2050 le 21 mai prochain afin d'augmenter notre efficacité énergétique avec du courant local et plus propre tout en soutenant notre économie et nos emplois.

## MAISON INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS : UN PROBLÈME DE GOUVERNANCE À RÉGLER

Au niveau cantonal, le 21 mai les électeurs devront se prononcer sur l'initiative populaire 158 «Pour la valorisation et l'agrandissement de la Maison Internationale des Associations»?

Malgré son attachement à la « Maison des Associations » le PDC Genève ne peut pas soutenir cette initiative pour plusieurs raisons. Tout d'abord la gouvernance de la fondation qui gère la « Maison des Associations » laisse à désirer ce qui est problématique pour solliciter un financement de l'Etat. Ensuite, l'Etat n'a pas à assumer des travaux importants avec un coût élevé alors qu'il n'est pas propriétaire. De plus, sans être propriétaire l'Etat a déjà fait beaucoup pour aider la Maison des Associations. Il a indirectement investi 1,7 million, puisqu'il a

accordé pendant vingt-sept années la gratuité de la rente annuelle de 32 200 F ce qui capitalisé à 5% représente un montant d'environ 1,7 million.

Le PDC recommande donc de voter non le 21 mai car nous estimons qu'il faut d'abord régler le problème de la propriété et que dans le même temps la fondation doit régler son problème de gouvernance. Si cela est fait avec sérieux le parti est certain que les activités de la maison des Associations pourront être maintenues.

# VOTATION CANTONALE SUR LES TRANSPORTS PUBLICS GENEVOIS

**Le 21 mai les électeurs sont appelés à se prononcer sur la modification de la loi sur les transports publics genevois (LTPG). Notre député aux transports, François Lance, nous présente la votation et nous explique pourquoi nous devons, une nouvelle fois, voter sur ce sujet.**

L'initiative IN 146, lancée par l'Avivo et acceptée par les électeurs en 2014 visait à réduire drastiquement les tarifs des TPG et à ancrer dans la loi que toute modification tarifaire doit maintenant passer obligatoirement par un projet de loi. L'Avivo tablait sur une augmentation massive des usagers qui auraient permis de compenser la perte occasionnée par les réductions tarifaires.

Cette baisse des tarifs a été appliquée fin 2014. Une année après, il a été constaté que le manque à gagner n'a pas été compensé par une hausse de la fréquentation, puisque le coût de la réduction tarifaire a été évalué à 10 millions de francs sur l'année 2015.

Pour faire face à ce manque à gagner, les TPG ont dû rechercher des économies au sein de l'entreprise et surtout, entre 2014 et 2016, près de 5% de l'offre aux usagers a été supprimée, tendance qui devrait se poursuivre d'où cette proposition d'une adaptation tarifaire sans attendre la mise en exploitation du Léman Express qui demandera des prestations supplémentaires de la part d'Unireso.

Les prestations réduites sont par exemple une réduction de l'amplitude des heures de pointe du soir sur le réseau ainsi qu'une diminution de l'offre en heure creuse.

D'autre part, à cause d'une grille tarifaire trop basse, les TPG devront verser des indemnités aux autres opérateurs d'Unireso, en particulier aux CFF. Il faut préciser, qu'actuellement, les tarifs de transports publics genevois sont les moins onéreux en comparaison de certaines agglomérations en Suisse ou étrangères comme Lyon ou Oslo.

La proposition d'adaptation de la grille tarifaire a été travaillée avec la volonté de maintenir un prix global inférieur à celui pratiqué avant la mise en œuvre de l'IN 146, eu égard à la volonté populaire, tout en maintenant une recette suffisante pour compenser les 3% demandés par la Confédération et lutter contre la réduction des prestations.

L'autre objectif de cette adaptation tarifaire est de simplifier la tarification en supprimant les titres peu utilisés et faciliter l'acquisition des titres de transport par les distributeurs de tickets et par SMS. Les offres qui ont été introduites et qui ne génèrent pas de demandes de la part des voyageurs, seront supprimées.

Ainsi l'adaptation des tarifs ira de pair avec un renforcement de l'attractivité des titres de transports. Le projet de loi propose également une correction du rapport entre les prix des abonnements mensuels et annuels. Les tarifs réduits n'ont pas de véritables attraits pour le client et provoquent par contre des baisses de l'offre.

La véritable question est de savoir s'il vaut mieux un billet « Tout Genève 1 heure » à Frs. 3,30 pour un réseau de transports publics très dense ou un billet « Tout Genève 1 heure » à Frs. 3.00 qui offre moins de prestations.

D'autre part, la carte SwissPass est une carte sans contact, existante au niveau national, qui permet d'inscrire les abonnements généraux, demi-tarifs ou Unireso. Il est donc important que cette nouvelle grille tarifaire soit compatible avec ce nouveau support obligatoire.

Enfin, la modification de loi proposée permet de concrétiser le fait que les tarifs TPG n'existent pas, puisqu'il s'agit de tarifs Unireso.

## TRAITEMENT POLITIQUE DE CE PROJET DE LOI :

Ce projet de loi a été traité en commission des transports lors de plusieurs séances et a été étudié parallèlement à un projet de loi des Verts qui demandait une augmentation de la subvention aux TPG de 2 fois 10 millions en 2017 et 2018, dont l'objectif était le maintien des prestations en faveur des usagers.

En juin 2016, la commission des transports a accepté le projet de loi présenté par le Département pour une adaptation des tarifs, mais n'est pas entrée en matière sur le projet des Verts, la droite refusant toute subvention supplémentaire.

Lors du traitement en plénière de ces deux projets de loi en septembre, le groupe PDC a demandé un renvoi en commission constatant que le projet de loi pour l'adaptation des tarifs allait être refusée par une majorité (EAG, SOC, MCG) et que simultanément, le projet des Verts allait être également refusé par les partis de droite.

De retour en commission, un compromis a été trouvé, ce qui permettait à la commission des transports d'accepter l'adaptation des tarifs et en même temps, le projet des Verts était amendé et accepté par une augmentation de la subvention aux TPG réduite de 2 fois Frs. 4 millions.

La vote de la commission a été finalement confirmé en plénière en octobre 2016.

Malheureusement, suite à ce vote, Ensemble à Gauche, appuyé par les socialistes et le MCG ont lancé un référendum contre le projet de loi sur l'adaptation des prix en prétextant que celui-ci ne respectait pas la volonté populaire exprimée en 2014 sur l'initiative IN 146.

Pour le PDC, considérant que cette adaptation de tarif est modérée, il est important de maintenir les prestations des transports publics sur le canton de Genève, voire les développer, afin de satisfaire les personnes qui les utilisent chaque jour pour leurs activités quotidiennes, et également à encourager les personnes à utiliser les transports publics pour leurs déplacements en lieu et place de la voiture privée.

Cet objectif est également important dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour une mobilité équilibrée et cohérente plébiscitée en votation populaire en juin 2016 qui prévoit la priorité des transports publics dans l'hyper centre.

Pour les raisons évoquées nous recommandons de voter oui le 21 mai prochain à la modification de la loi sur les transports publics genevois (LTPG)

*François LANCE*



## FINANCES PUBLIQUES : L'HEURE DES COMPTES!

Le Conseil d'Etat a présenté jeudi 30 mars les comptes 2016 du Canton. A cette occasion nous avons interrogé notre Ministre des Finances PDC, Serge Dal Busco.

**Des comptes excédentaires de 61 millions, des investissements entièrement autofinancés et une dette qui diminue de 300 millions. Un résultat qui doit vous réjouir?**

Serge Dal Busco : C'est effectivement source de satisfaction et d'apaisement. Pour reprendre les mots de Jean-Baptiste Say, un économiste français du début du 18ème siècle, «la première règle de l'économie est de tenir ses comptes et le premier pas qui conduit au désordre est de les négliger». Depuis mon entrée en fonction, je m'emploie sans relâche à maîtriser les dépenses. Avec des résultats réjouissants puisque les principales charges sous contrôle du Conseil d'Etat sont en baisse, comme celles sur le personnel ou les dépenses générales. Et après une augmentation constante de la dette jusqu'en 2014, nous avons inversé la courbe : durant les deux exercices suivants, en 2015 et en 2016, la dette a baissé de plus de 900 millions, ce qui nous éloigne du seuil déclenchant le frein à l'endettement. C'est le résultat d'une gestion déterminée, calme et constante de nos dépenses par la nouvelle équipe du Conseil d'Etat.

**Vous n'avez pas touché aux prestations pour les plus fragiles, puisque les dépenses dans le domaine social augmentent. Concrètement, comment avez-vous procédé pour parvenir à ce résultat global positif ?**

SDB: En grande partie grâce aux mesures d'efficacité et d'économie prises depuis 2015 par le Conseil d'Etat et qui permettent d'économiser de façon récurrente près de 300 millions, sans pour autant porter atteinte aux prestations publiques. C'est la preuve s'il en faut que la bonne gestion financière d'une collectivité est cruciale car elle permet d'assurer durablement les prestations dont

les Genevoises et les Genevois ont besoin. Les efforts de maîtrise des charges menés depuis deux ans et tant décriés par la gauche permettent d'avoir une politique sociale ambitieuse et de répondre aux besoins des plus fragiles, et ce malgré une baisse importante des rentrées fiscales des personnes physiques. En tant que ministre des finances, j'attache une importance toute particulière à ce que l'action publique, source de cohésion sociale, soit à la hauteur des besoins des citoyen-ne-s... et des impôts dont ils s'acquittent!

**Des gros nuages noirs sont toutefois source d'inquiétude pour nos finances, et notamment l'avenir de la caisse de pension des fonctionnaires (CPEG)...**

SDB: A l'évidence, les années à venir ne seront pas des plus faciles. L'équilibre est fragile. Nous devons relever les défis économiques et financiers de la Genève de demain avec réalisme et détermination. S'agissant de la CPEG, la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines, dont je fais partie, a indiqué aux organisations représentatives du personnel que le gouvernement genevois était prêt à envisager avec elles une recapitalisation de la CPEG - à l'instar de la situation d'autres cantons suisses - mais à la condition de passer d'un système de primauté de prestations à celui de primauté de cotisations. On ne peut pas demander aux contribuables - et notamment aux milliers d'indépendant-e-s qui doivent se constituer seul-e-s une retraite - un effort d'une telle ampleur sans une réforme structurelle de la CPEG.

*Propos recueillis par Basile Dacorogna*

## 2017: ANNÉE DE L'AGRICULTURE ET NATURE POUR LE CANTON DE GENÈVE

Notre Conseiller d'Etat PDC, Luc Barthassat, nous explique pourquoi 2017 sera l'année de l'agriculture et de la nature dans notre canton.

Chaque année, les surfaces agricoles diminuent au profit de l'urbanisation, les ressources naturelles se raréfient, le tout dans un contexte économique difficile notamment lié au tourisme d'achat. **Pour faire face à ces défis d'envergure, le canton de Genève répond aujourd'hui avec une vision concertée, des investissements importants et des actions concrètes.**

Tout d'abord, il m'est essentiel que l'agriculture genevoise dispose d'une vision cohérente et d'une assise durable. Aussi, le département dont j'ai la charge et «AgriGenève» (association faîtière de l'agriculture genevoise) mènent ensemble des travaux stratégiques qui visent à identifier les axes de la future politique agricole. Ce projet, intitulé «Agriculture 2030» permet de développer une vision commune forte pour l'avenir de l'agriculture genevoise. Il en est de même pour la stratégie «biodiversité 2030»: cet outil innovant vise à maintenir durablement le poumon vert et la diversité des paysages naturels qui font la richesse de notre canton.

Soucieux de la qualité des produits locaux, mon département a constitué un groupe de travail chargé de proposer des solutions à l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture. La démarche consiste à réunir tous les acteurs locaux concernés autour de la table, afin d'obtenir des résultats qui correspondent aux terres genevoises. **Nous voulons maintenir la qualité de nos campagnes et de notre nature, pour continuer à offrir à la population un bon cadre de vie et une production agricole locale, saine et durable.**



L'agriculture genevoise est aussi un pilier de l'économie locale que le canton défend et soutient à travers des investissements importants. Depuis 2012, des projets d'infrastructures agricoles d'envergure ont bénéficié de subventions et de prêts d'investissement à hauteur d'environ 10 millions de francs, démarches que compte poursuivre le département à travers le dépôt d'une nouvelle loi de soutien à l'investissement, puis du projet de développement régional (PDR 2) qui en découle.

Grâce aux démarches stratégiques et projets structurants qui vont aboutir en 2017, les services de mon département se donne les moyens de réussir les défis auxquels l'agriculture et la nature sont confrontés, en collaboration avec les milieux intéressés.

*Luc Barthassat  
Conseiller d'Etat en charge du département de  
l'environnement, des transports et de l'agriculture*

# LE PDC, VERSION GROUPEMENT FÉMININ

## MERCI ODETTE !

Moment d'émotion lors de l'assemblée générale des femmes DC, le 11 avril dernier. Changement de présidence, renouvellement du comité et hommage à Odette Saez qui fut durant de nombreuses années la femme de tête du groupement féminin démocrate-chrétien de Genève.



Odette a su tisser des liens importants avec les femmes PDC des différents cantons. Présente et assidue lors des rencontres annuelles, elle a représenté les Genevoises et défendu notre position politique en se faisant entendre également outre Sarine.

Très impliquée dans la thématique de la famille, elle a insufflé l'idée des conférences, en invitant des personnalités lors de nos dernières séances de comité. Cette belle dynamique a encouragé la réflexion sur la place de l'enfant dans la famille, en lien avec l'évolution de celle-ci. Tout un programme qui se perpétuera bien sûr.

Avec toute notre reconnaissance pour ton investissement tout au long de tes années de présidence, nous t'adressons, chère Odette, nos vœux les meilleurs et te souhaitons grand plaisir à t'impliquer encore et toujours dans les activités qui te tiennent à cœur. Un immense merci également à l'équipe qui t'encadrerait et qui a donné de son temps et de son énergie positive pour le groupement féminin : Martine, Monique et Thérèse.

Nos remerciements également à Madame Madeleine Amgwerd, ancienne Conseillère aux Etats et vice-présidente des femmes PDC suisse qui nous a honorées de sa présence lors de notre assemblée générale.

## BIENVENUE AU NOUVEAU COMITÉ !

Une nouvelle équipe s'est constituée, de façon très naturelle, dans la dynamique des nouvelles rencontres et des discussions passionnées portant notamment sur l'évolution des familles, de la femme active, impliquée professionnellement et désireuse d'évoluer en politique, de la femme candidate aux prochaines élections.



Ainsi le nouveau comité présenté lors de la dernière AG et élu par l'assemblée est composé de: (de gauche à droite sur la photo) Geneviève Arnold, secrétariat et communication; Claude Bocquet-Thonney, contrôleur des comptes; Lynda Rossier, Présidente; Thérèse Dupont, vice-présidente; Catherine Moroni, trésorière.

Ce comité se réjouit de vous accueillir lors des prochaines rencontres et est à votre disposition pour tout renseignement et prise de contact.

Lynda Rossier

### Calendrier 2017

Rencontres mensuelles du mardi, à 18h15, au siège du parti: 16 mai, 27 juin, 12 septembre, 17 octobre, 12 décembre.

Assemblée générale annuelle  
11 avril 2017

Pour toute information  
et communications diverses:  
Lynda Rossier, présidente  
[lrossier82@gmail.com](mailto:lrossier82@gmail.com)

# RENCONTRE AVEC NOS DÉPUTÉ-E-S



**A moins d'un an des élections cantonales nous souhaitons donner la parole à nos députés au Grand Conseil. A partir de ce numéro nous interrogerons donc à chaque fois deux de nos députés en suivant l'ordre alphabétique.**

## GENEVIÈVE ARNOLD

*Pouvez-vous vous présenter et nous expliquer votre parcours ?*

*Qu'est-ce qui vous a amené à vouloir être députée ?*

Geneviève Arnold : Genevoise et Plan-les-ouatienne d'origine, j'ai une affection particulière pour mon canton et mon lieu de vie, avec un intérêt particulier à participer à la « chose publique ». Agir en m'engageant en politique, pour une société dynamique favorisant l'épanouissement du plus grand nombre, me caractérise assez bien. Elue en 1999 au Conseil municipal de Plan-les-Ouates sous les couleurs du PDC, je suis devenue Maire de cette commune en 2003 pour vivre 12 années passionnantes, soit 3 législatures, au Conseil administratif. Ce village devenu ville en 2010, a connu une expansion harmonieuse et un développement culturel reconnu. Ma commune vivra un développement urbanistique d'importance dans la prochaine décennie avec le grand projet des Cherpines et le début des travaux du secteur des Sciers d'ici quelques mois.

La culture, la petite enfance, les écoles, le social et l'environnement ont été mes thèmes de prédilection dans les dicastères qui ont été les miens. Avec toujours cette orientation où l'Humain restait au centre de mes préoccupations, j'ai pu monter des projets d'envergure, réalisés pour le bien-être des habitants et des familles en particulier. Ainsi, La Julienne, Maison des arts et de la culture, a vu le jour en 2007, la crèche VéloRouge s'est ouverte en 2011 et la crèche CielBleu s'est conçue dans un esprit novateur en lien avec les impératifs des parents qui travaillent, le développement du parascolaire, des restaurants et bibliothèques scolaires ont alors pris

forme en des lieux adaptés pour les enfants. Retravaillant le statut du personnel, j'ai pu introduire le principe du congé paternité de 2 semaines, un réel progrès en 2014. Monter le service de l'environnement et des espaces verts a été l'un de mes premiers défis avec, en 2003, la volonté de travailler dans des perspectives environnementales, en établissant une charte de durabilité. Mes dossiers m'ont ouvert au monde économique, et les liens avec les entreprises d'une zone industrielle de renom ont été établis dans un esprit constructif. La population de Plan-les-Ouates m'a montré sa reconnaissance et m'a encouragée. Mon engagement durant plus de dix ans au sein du comité de l'ACG (Association des communes genevoises), du GIAP (Groupement intercommunal des activités parascolaires), de Culture & Rencontre, de la Commission cantonale de nomenclature, des commissions sociales cantonales, pour citer quelques exemples, démontrent ma large implication.

La députation s'est présentée de façon assez naturelle, dans la perspective d'une poursuite de mon investissement politique. Arrivant en fin de mandat communal, la volonté de m'investir pour le canton faisait sens. Genève a une économie forte, elle est créatrice d'emplois ; l'aménagement du territoire est au cœur des débats ; la solidarité avec les plus démunis ne doit pas être ignorée. Tous ces points, je les ai vécus dans ma commune, je les retrouve au niveau cantonal et cela me parle et me motive.

**Après avoir été députée suppléante de 2013 à 2015, vous êtes devenue députée depuis le 3 décembre 2015. Quel bilan pouvez-vous faire de cette première année ?**

GA : La suppléance est nouvelle dans sa conception voulue par la Constitution genevoise votée en 2012. Elle m'a permis, en parallèle à ma fin de mandat communal, de me familiariser avec les pratiques cantonales et de m'immiscer dans la vie parlementaire, notamment lors des séances plénières lorsqu'il s'agissait de remplacer un titulaire. Effectivement, dans le vécu PDC la suppléante intervient uniquement lors des séances du Grand Conseil.

Depuis un an 1/2, je suis députée et je participe enfin aux travaux de commissions, ce qui reste le plus intéressant. De nombreuses notions sont inconnues lorsque l'on « débarque » en cours de législature. Il faut alors se familiariser, s'imprégner des dossiers en cours, lire et relire des dossiers peu explicites et très diversifiés. Il y a eu beaucoup d'observation, de recherche de points de repères, de contacts à établir. De grands moments de solitude aussi, car se retrouver seule en commission (le PDC ne dispose que d'un siège par commission) lorsqu'il s'agit de voter, au nom de son parti, sur des sujets variés et d'importance, en traitement depuis de nombreux mois sans avoir participé aux débats antérieurs, cela signifie aussi laisser place à sa conscience et à son sens des valeurs. En une année j'ai plusieurs prises de rapports de commission à mon actif ; cela donne l'occasion de s'investir et de prendre position, de défendre ensuite son dossier en plénière, et ça, c'est motivant !

**Vous êtes membre de différentes commissions et présidente de la commission de l'aménagement. Parlez-nous de votre travail et votre rôle au sein de cette commission.**

GA : Vice-présidente de la commission de l'environnement et de l'agriculture et présidente de la commission d'aménagement du canton depuis début mars, j'ai découvert lors de ces séances le vrai travail de la députation et les réels débats politiques.

L'aménagement est au centre de tous les défis d'une Genève qui a de réels besoins en matière de logement. Les déclassements de zone agricole en zone de développement permettent d'envisager une urbanisation nécessaire au bien-vivre de la popula-

tion en manque d'habitat, avec une bonne maîtrise du territoire, dans le respect du Plan directeur cantonal. La classe moyenne doit pouvoir s'y retrouver. Toutefois, la mixité de logement me tient à cœur et nous ne devons pas oublier la classe supérieure ou moyenne-supérieure prête à vouloir acquérir son appartement. Les propriétaires en certaines zones villas craignent pour le maintien de leur logement, et je suis consciente du drame humain que cela signifie. La concertation entre l'Etat et les habitants est indispensable dans le développement de grands projets urbanistiques.

Ainsi, la mixité m'apparaît primordiale au niveau du développement communal, tant au niveau de l'intégration sociale qu'au niveau financier, car le développement urbain des communes s'accompagne de coûts considérables au niveau des investissements sur le long terme et des coûts de fonctionnement annuels d'importance. Ces communes dynamiques doivent faire face aux besoins courants liés aux nouvelles constructions, que l'on parle des aspects sociaux, éducatifs ou structurels par exemple.

La vision politique cantonale n'est pas toujours celle des politiques communales. Si mon expérience me permet de défendre la vision des communes, il est aussi important dans certains dossiers de se placer dans la perspective globale, celle du canton. Entre le cœur et la raison, il est parfois difficile de marquer son choix. Là encore, l'honnêteté de conscience prime.

travaux de la Commission sur la problématique des femmes en détention, l'accès à leurs enfants et les conditions de formation permettant leur réinsertion. J'ai présidé la Commission des finances et je n'ai pas hésité à dénoncer les thésorisations abusives des associations et institutions subventionnées. Dans la loi sur les investissements informatiques j'ai proposé un article qui exige qu'avant de débloquer une autre tranche d'investissement, un rapport évalue la qualité des travaux déjà effectués.... Bon sens évident ....qui a fait économiser des millions à l'Etat.

Dans le cadre de la Commission de l'économie, que j'ai présidé, j'ai été rapporteure de la loi sur le chômage qui permettait enfin de sortir les chômeurs de l'ornière que représentaient les « délais cadres » qui ne servaient qu'à les laisser en salle d'attente d'un nouveau « droit au chômage ». J'ai aussi été active dans la loi proposant des heures d'ouverture des magasins adaptée à la réalité genevoise et souhaitant éviter la désertification économique, sociale et relationnelle de Genève.

J'ai présidé la Commission des affaires sociales où il a fallu mettre en musique le RDU et le supplément d'intégration pour les personnes à l'aide sociale qui manifestaient leur motivation à s'autonomiser.

Lorsque j'ai présidé la Commission ad hoc personnel de l'Etat, c'est du statut du personnel de l'Etat de Genève dont il a été question avec l'hypothèse de suivre le modèle fédéral où le statut de fonctionnaire a été supprimé. Ce que le PDC n'a pas soutenu. Aujourd'hui SCORE est prêt, modernisant le statut du personnel de l'Etat, tout en respectant les avantages du fonctionariat.

Depuis 2005, je suis membre de la Commission judiciaire et de la police et j'ai été rapporteure de la loi sur la prostitution qui, une première en Suisse, oblige les prostitué-e-s à suivre des cours obligatoires sur leurs droits et leurs devoirs mais aussi les risques de traite des êtres humains dont ils-elles peuvent être victimes.

J'ai été aussi rapporteure de la loi contre les violences domestiques, avec mesures d'éloignement de l'auteur de violences, loi pionnière en Suisse.

## ANNE-MARIE VON-ARX-VERNON

### **Pouvez-vous vous présenter et nous expliquer votre parcours ?**

Anne-Marie von-Arx-Vernon : Née à Paris, je suis tombée amoureuse de Genève en même temps que de mon mari Jean-Luc von Arx, aujourd'hui Conseiller municipal PDC en Ville de Genève. Après avoir eu 2 enfants, j'ai repris des études de psychologie et je me suis spécialisée en thérapie de famille. Puis mon engagement professionnel au service des femmes victimes de violences m'a confirmé que l'outil politique était indispensable pour changer les lois et faire évoluer les mentalités.

### **Vous êtes députée depuis 2001, pouvez-vous nous dire ce qui vous a amené à choisir le PDC ?**

AMVA : Membre du PDC depuis 1993, j'ai trouvé tout naturel de choisir ce parti qui correspondait à mon besoin d'équilibre entre l'économique et le social, l'environnemental et la sécurité pour garantir une vraie qualité de vie. Des personnalités comme Denise Kessler et Dominique Follmi m'ont inspirée et leur vision d'une société genevoise accueillante et enrichie des autres cultures me sert toujours de fil conducteur. Le PDC incarne pour moi la capacité de travailler avec les autres sensibilités, d'être rassembleur et constructif. En ces périodes où la polarité est la solution de facilité, le Centrisme a plus que jamais sa place pour garantir une société plus respectueuse de l'intérêt général... tout simplement pour la survie de la démocratie.

### **Pouvez-vous nous dire de quelles Commissions vous êtes membre et quelles lois ont particulièrement retenu votre intérêt**

AMVA : Actuellement présidente de la Commission des visiteurs officiels, je souhaite orienter les

Comme membre de la commission du logement, je défends l'accès à la propriété de la classe moyenne afin que les jeunes familles genevoises ne s'expatrient pas en France voisine ou dans le canton de Vaud..

**Vous êtes très engagée pour la cause des femmes, pensez-vous possible d'accéder à une véritable égalité Homme-Femmes ?**

AMVA : Féministe, et fière de l'être, je me suis investie en politique pour défendre des valeurs en lien avec le partage entre la vie de famille et la vie professionnelle, notamment pour les femmes, de même que pour l'accès des pères de famille au congé paternité ou au congé parental. La reconnaissance de tous les styles de familles pour garantir l'épanouissement des enfants me semble une priorité. Mon engagement politique d'élue depuis plus de vingt ans m'a démontré combien les femmes avaient le sens des réalités et l'esprit d'entreprise dans l'intérêt général. Je m'engage à poursuivre cette lutte pour obtenir enfin une réelle égalité salariale.

Je suis persuadée que chaque acte politique favorisant l'insertion des femmes dans la société civile, leur accès à des formations qualifiantes, leur autonomie financière (pour ne pas dépendre de familles ou de compagnons qui ne respectent pas leur place dans notre société) est un retour sur investissement qui se répercutera sur plusieurs générations !

**Votre ambition pour Genève ?**

AMVA : Mon ambition pour Genève est de continuer à défendre la qualité de vie exceptionnelle qui nous est offerte par la variété de ses infrastructures, son environnement remarquable, son économie florissante et son haut niveau de sécurité. En conclusion, lorsque l'on parle de « développement durable », désormais on doit définir la sécurité comme le 4ème pilier du développement durable.

*Propos recueillis par Basile Dacorogna*



## PATAUGEOIRE OU ESPACE AQUA-LUDIQUÉ ?

**La population est sollicitée à Onex, le 21 mai 2017, pour se prononcer sur le maintien d'une pataugeoire ou sur la création d'un espace aqua-ludique.**

### LA QUESTION VA VITE SE RÉPANDRE DANS TOUTES LES COMMUNES DU CANTON.

Des **recommandations** émanant du Bureau de prévention des accidents (BPA) rappellent des normes édictées il y a quelques années déjà pour la sécurité des enfants.

**Points d'eau**

- \_ Veillez à ce que l'eau des robinets ou des pompes soit potable.
- \_ La profondeur d'eau des étangs, des fontaines ou des pataugeoires doit être de 20 cm tout au plus.
- \_ N'installez que des pompes ne présentant pas de risques de coincement des doigts.

Néanmoins, lorsque le Conseil Administratif d'Onex a proposé une alternative : créer **un espace de jeux aqua-ludiques (des jets et divers jeux d'eau)** pour remplacer la pataugeoire qui mesure 50 cm à son point le plus profond, un référendum a été lancé contre la décision du Conseil municipal, prise au mois de septembre 2016, de voter un crédit d'investissement pour cet aménagement.

Rappelons aussi, en citant le BPA, que « jusqu'à l'âge de 4 ans, les enfants n'ont pas conscience des dangers. Ils sont incapables de prévoir les conséquences de leurs actes. Ce n'est que vers l'âge de 10 ans qu'ils adoptent un comportement préventif. Mais là encore, leur attention est davantage focalisée sur le jeu que sur les dangers potentiels. »

Selon nos informations, un crédit vient d'être voté par le Conseil municipal de la Ville de Genève concernant plus particulièrement le remplacement des systèmes d'entretien des pataugeoires qui étaient désuets, tombaient régulièrement en panne ces dernières années et présentaient effectivement un risque sécuritaire élevé pour les enfants, mais également pour les employés du Service des espaces verts qui devaient manipuler d'importantes quantités de produits chimiques toxiques.

Un gardien de bains, professionnel, nous a affirmé que pour des raisons d'hygiène, il préférerait des jeux plutôt qu'un bassin de 20 cm.

La question est donc posée. Les pataugeoires de 20 cm, non surveillées, ont-elles encore un avenir ? Une pataugeoire doit-elle être considérée comme un bain voire une petite piscine, ou comme un endroit de jeux avec de l'eau ?

L'Assemblée générale du PDC Onex a décidé de recommander la création de la surface aqua-ludique. En tout état de cause, la responsabilité incombe aux parents de veiller sur leurs enfants. Entourer une pièce d'eau d'un grillage n'est pas un gage de sécurité maximale. Un portail peut rester ouvert et un accident est vite arrivé.

Bon été !

*Nicolas Lance, secrétaire du PDC Onex*



**Venez nous trouver,  
on va vous faire  
des imprimés de qualité!**

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex  
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12  
E-mail: [imp.ripari@bluewin.ch](mailto:imp.ripari@bluewin.ch)

**BOSSON**  
CHAMPAGNE SA

Ch. de la Marbrerie 6  
CH - 1227 Carouge  
Tél: 022.343.89.50  
Fax: 022.343.14.41  
Mail: [info@bosson.ch](mailto:info@bosson.ch)  
Web: [www.bosson.ch](http://www.bosson.ch)

**SE CHAUFFER AU MAZOUT**  
LA BONNE RÉGION

**La chaleur  
sous toutes ses formes**

Mazout, diesel, carburants,  
station service 24/24, charbon,  
bois de cheminée, charbon de bois,  
gaz, location de grills/broches,  
révision de citernes.

**BOCCARD PARCS et JARDINS SA**

**Une force de la nature.**

Route de la Croix-en Champagne 6 - La Petite-Grave - 1236 Cartigny  
Tél. 022 798 43 43 - Fax 022 791 05 52

**Barthélémy Roch**  
Gestion immobilière  
Fiduciaire

**Barthélémy Roch**

26, route de Pré-Marais  
1233 Bernex  
Tél. 022 850 00 15  
Fax 022 850 00 15  
[roch.barthelemy@bluewin.ch](mailto:roch.barthelemy@bluewin.ch)



**Edouard BRUN & Cie S.A.**  
Agence immobilière

La dimension humaine

Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - [www.regiebrun.ch](http://www.regiebrun.ch)

Le bonheur d'une naissance

Clinique des Grangettes  
Genève